



**Bourse André Lalonde pour le travail des médecins
canadiens au Canada dans les domaines
de besoins spéciaux
Lignes directrices**

Information générale

La Bourse André Lalonde pour le travail des médecins canadiens au Canada dans les domaines de besoins spéciaux est soutenue par le Fonds de dotation André Lalonde dans le but de promouvoir la connaissance et l'intérêt pour les problèmes de santé des femmes aux niveaux national et international, parmi les professionnels de la santé canadiens qui servent également de membres de la SOGC.

L'objectif du Fonds a été élargi en 2016 pour inclure le soutien des médecins canadiens souhaitant ou travaillant actuellement avec une population canadienne insuffisamment desservie.

Un maximum de 2 bourses seront distribuées par année civile. Le prix sera de 4 000 \$ au récipiendaire et de 1 000 \$ à l'institution où le travail sera effectué. Le prix est déterminé par le comité de sélection en fonction du projet. Un comité formé par le président de la FCSF examinera toutes les demandes.

Critères et documentation nécessaire aux fins de soumission

Pour être admissible à la bourse, vous devez envoyer les documents suivants :

- Le formulaire de demande
- Une lettre décrivant votre projet ou le travail prévu
- Un budget détaillé décrivant comment les fonds seront dépensés et la chronologie projetée • un curriculum vitae
- Une lettre de soutien d'un leader communautaire ou d'un superviseur
- Un rapport sur la façon dont les fonds ont été dépensés

Admissibilité

Les candidats doivent être membre de la SOGC ou prêts à le devenir

La priorité sera accordée aux éléments suivants :

- Professionnels de la santé travaillant à améliorer la santé des femmes autochtones
- Professionnels de la santé travaillant avec des groupes en sous-service

- Médecins travaillant à l'amélioration de la nutrition pendant une grossesse et celle des nouveau-nés

Le projet / la recherche doit concerner les populations suivantes :

- Populations canadiennes insuffisamment desservies ou populations internationales à faibles ressources
- Premières Nations, populations inuites du Canada

Les projets doivent durer au moins 6 semaines de l'année civile de la bourse

Les candidats retenus doivent être prêts à présenter leurs résultats lors d'une réunion convenue, telle que la CCSA de la SOGC

Date limite pour le dépôt de la demande

La date limite pour le dépôt de la demande est **le 15 décembre 2023**. Les soumissions reçues au-delà de cette date seront inadmissibles et ne seront pas examinées. Il incombe au candidat de s'assurer que tous les critères soient respectés.

Veillez noter : Les candidats doivent s'assurer que leur soumission a bien été reçue. S'ils n'ont pas reçu de confirmation, ils sont tenus d'en informer la FCSF (un courriel de confirmation de la fondation reconnaissant avoir reçu la soumission est envoyé dans les 48 heures ouvrables suivant la réception).

Processus de sélection

La FCSF procédera à une présélection qui n'aura pour objectif que de confirmer que les dossiers reçus sont complets et que les candidatures soumises respectent les prérequis. Un comité formé par le président de la FCSF examinera toutes les demandes.

Le ou les bénéficiaires seront contactés par la FCSF. Les fonds doivent être utilisés dans les 12 mois, sinon ils doivent être retournés à la FCSF. Les institutions où le travail est effectué recevront le montant forfaitaire à la fin du projet (1 000 \$ CAD).

Attribution des subventions de recherche

La Fondation canadienne de la santé des femmes communiquera directement avec les bénéficiaires en février 2024. Les prix seront annoncés lors de la conférence clinique et scientifique annuelle de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada à Edmonton en juin 2024.